

COMPTE RENDU

Nombres de Conseillers :

En exercice :12

Présents : 7

Absents : 5

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 décembre s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A
Mrs RAFFE D, DURAND L, GRANDE G, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: Mmes BRUNET A, MERLAUD S, MACHEFERT K
MM JOUBERT D et BEAUCHAUD S

Mme BRUNET A a donné pouvoir à M RAFFE D

Mme MACHEFERT K a donné pouvoir à Mme MONTUS A

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD O

DATE DE PUBLICATION : 20 décembre 2022

ORDRE DU JOUR

- Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Acquisition du local de boucherie : désignation du notaire chargé de la vente

1. Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue d'Oléron

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que la SAS Promobox a déposé un permis de construire portant création de 134 box et de 21 locaux artisanaux sur la zone d'activité, située à « La Justice », sur la rue d'Oléron (Route départementale 728, classée grande circulation).

Suite à une réunion avec la Direction Départementale des Infrastructures, il a été convenu de déplacer le panneau d'agglomération afin d'intégrer la zone d'activité pour que celle-ci soit dans une zone réglementée à 50km/heure.

La Direction Départementale des Infrastructures préconise la création d'une nouvelle voie, desservant le stade et les terrains de pétanque, la zone d'activité ainsi qu'une future zone de covoiturage (qui sera entièrement financée par le Département).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déplacer les limites de l'agglomération sur la rue d'Oléron, sous réserve que le permis de construire de Promobox Invest soit accepté.

2. Demande d'une convention d'études et de travaux auprès du Département pour l'aménagement d'une desserte du stade et de la zone d'activité

Comme vu dans le précédent point, le Département préconise l'aménagement d'une desserte pour la zone d'activité, le stade et une future zone de covoiturage.

Pour cela, il sollicite le Département pour l'établissement d'une convention d'études pour l'aménagement de la desserte ainsi que le chiffrage des travaux.

Il ajoute que la SAS Promobox serait d'accord pour prendre en charge la part communale concernant l'aménagement de ladite desserte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour la réalisation d'une étude et le chiffrage des travaux pour l'aménagement d'une desserte de la zone d'activité.

3. Renouvellement du contrat PEC au service technique

Monsieur le Maire informe que Monsieur LEFEBVRE Julien est en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) depuis le 14 février 2022, pour une durée d'un an. Il propose le renouvellement de son contrat auprès de Pôle emploi. L'arrêté préfectoral actuel fixant les conditions de prise en charge des contrats de travail dans le cadre du PEC sont les

suivantes : le taux de prise en charge est à 50 % pour une durée hebdomadaire de 26 h maximum pour un renouvellement de 6 mois maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de renouvellement du contrat PEC pour une période de six mois du 14 février au 14 août 2023.

4. Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique, dans le cadre de ses missions de conseil, effectue le calcul des allocations chômage et les indemnités de licenciement pour le personnel communal. S'agissant d'une mission facultative, il convient de passer une convention avec le CDG. Il ajoute que la Commune verse une contribution financière par dossier déposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion.

5. Décision modificative n°6 : budget principal

Il s'agit de l'intégration dans le budget 2022 d'une facture de la RESE d'un montant de 1 643,63€ suite à un remplacement de poteau incendie rue de l'Aunis qui était hors d'usage. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la passation de la décision modificative n°6 du budget principal.

6. Amortissement des travaux d'aménagement des trottoirs rue d'Oléron par le Département

Monsieur le Maire explique que les travaux et études réalisés par le Département pour la réfection des trottoirs rue d'Oléron sont amortissables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir de la manière suivante :

- Les frais d'études d'un montant de 1 283,71€ seront amortis sur 5 ans soit 256,74€ par an à partir de 2023.
- Les travaux d'aménagement des trottoirs de la rue d'Oléron d'un montant de 26 929,71€ seront amortis sur 30 ans soit 897,66€ à partir de 2023.

7. Demande d'une subvention de l'école de Sablonceaux pour une classe de neige

Monsieur le Maire explique que l'école de Sablonceaux a pour projet de partir en classe de neige avec les 3 classes (de la Grande Section aux CE1) du 13 au 17 mars 2023 à Ascou-Pailhères en Ariège. Lors du Comité Syndical du SIVOS, il a été décidé de participer à hauteur de 50€ par enfant, en fonction de la domiciliation.

Considérant que 12 élèves habitent Nancras, Monsieur le Maire propose que la Commune verse une subvention de 600€.

Par 2 abstentions et 7 pour, le Conseil Municipal décide de participer au financement de ce projet à hauteur de 50€ par enfant nancrassien soit 600€.

8. Convention avec le SIVU piscine pour le 1^{er} cycle années 2022-2023

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 11 enfants.

Le coût est de 4,58€ par élève et par séance soit le coût total est de 503,80€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2022-2023, 1^{er} cycle.

9. Acquisition des parcelles A 32-A756 et A 1137. commerce de boucherie. Désignation du notaire

Lors de la séance du 10 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le commerce de boucherie suite à la vente de ce dernier pour un montant de 95 000€ afin de

maintenir ce commerce de première nécessité dans la Commune. La Sarl HARDY resterait locataire. Monsieur le Maire propose Maître RIVIERE Olivier, notaire à Pont l'Abbé d'Arnoult, pour la signature de l'acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître RIVIERE Olivier.

QUESTIONS DIVERSES

- Les décorations de Noël seront posées dans le village le samedi 17 décembre à 10h00.
- Un rendez-vous avec l'association Droit Au Logement a été fixé mardi 20 décembre pour une affaire opposant la Commune de Nancras à des locataires. Les locataires réclament des travaux supplémentaires avant de déposer leur dossier Fonds de Solidarité au Logement.
- Un rendez-vous a été fixé avec les Architectes des Bâtiments de France le 12 janvier afin d'examiner trois dossiers d'urbanisme en cours sur la Commune. Il s'agit notamment du parvis de la mairie et de la réfection de la rue de l'Aunis. En effet, les Architectes des Bâtiments de France demandent que le revêtement du parvis et des trottoirs soient faits en calcaire stabilisé. Ce à quoi le Maire s'oppose, car cela vieillit mal (mousse, herbes qui poussent).
- Les travaux d'aménagement de la rue de l'Aunis ont été repoussés en 2024. Ce projet va être rechiffré du fait de l'inflation.
- L'école bénéficie de la fibre optique. Internet fonctionne. Cependant, il y a, à ce jour, un problème avec le téléphone fixe.
- Les travaux aux terrains de pétanque sont pour l'heure stoppés du fait du mauvais temps. Monsieur POULARD Olivier signale que les terrains ne sont pas plats.
- Les vestiaires au stade de football ont été rénovés par l'association de boulistes. Ils ont repeint l'extérieur, la porte et changé des éverites.
- Une réunion de bureau de la Tribu de Nava a eu lieu le 06 décembre. Le taux de fréquentation est élevé. Il a été souligné le problème de recrutement des animateurs.
- La mairie reçoit fréquemment des courriers de l'entreprise Circet pour la plantation de poteaux pour le passage de la fibre optique. Ainsi, il avait été demandé la création d'une nouvelle artère route des Boutaudières avec la plantation de 32 poteaux. Le devis pour l'enfouissement de la fibre était de 48 000€. Après un rendez-vous avec l'entreprise, il s'avère que cette artère desservirait principalement des habitations situées à Balanzac. Suite à une nouvelle étude du dossier, le devis d'enfouissement s'élève à 18 000€, à répartir entre la commune de Nancras et de Balanzac. Un projet d'enfouissement de la fibre optique à répartir entre Balanzac et Nancras est également en cours à Triboulet.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 13 janvier à 19h à la Salle des Halles.
- Des travaux sont toujours en cours à la salle de la Sellerie. La cuisine et un local de stockage pour les tables et chaises ont été aménagés. Un sanitaire pour personnes handicapées a été créé. Il ne reste plus que la porte d'entrée à refaire, ainsi que la VMC et quelques éclairages.
- Le container à papier route des Boutaudières devra être déplacé.

La séance est levée à 21H50